



André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Route de Dorat
63300 THIERS

Le 17 décembre 2012

Monsieur Pierre COPPEY
Président Directeur Général
Autoroutes du Sud de la France
9, place de l'Europe
92851 RUEIL-MALMAISON Cedex

Objet : gratuité et gel transitoire des tarifs
de la section de l'autoroute A89/A72 Thiers-Les Martres d'Artière
Nos références : JB244/4514

Monsieur le Président Directeur Général,

Vous connaissez mon implication sur les questions de transport dans les grands débats nationaux, siégeant notamment dans la commission « Mobilité 21 », chargée de la révision du SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport). Aussi, c'est en toute conscience des enjeux que j'engage cette démarche auprès de vous, en attirant une nouvelle fois votre attention sur **les coûts importants supportés par les usagers de l'ensemble du tronçon autoroutier A89-A72**, situé entre la gare de péage Thiers-Est (La Monnerie-le-Montel) et Clermont-Ferrand.

Sur ce tronçon concédé aux Autoroutes du Sud de la France, **la hausse des tarifs en 2012 a été de + 5 % entre Thiers-Est et les Martres d'Artière.**

A deux reprises déjà, en 2011, j'avais alerté le ministre chargé des Transports sur les tarifs pratiqués sur ce segment d'autoroute au regard de son ancienneté, mais aussi de l'automatisation quasi-totale des gares de péage. **Ces tarifs sont désormais sans lien avec l'amortissement des investissements passés et les coûts d'exploitation réels.**

Cette situation marque aussi **une iniquité difficilement compréhensible** au regard de la gratuité assurée sur d'autres itinéraires similaires du département. Comment justifier que les habitants des territoires concernés soient conduits à payer ce que d'autres ont gratuitement, alors même qu'ils sont **touchés de plein fouet par les difficultés économiques**, et contraints de rechercher un emploi le plus souvent vers l'agglomération clermontoise ?

Le résultat net du groupe VINCI Autoroutes en 2011 ne permet pas de légitimer **cette discrimination à l'égard des habitants des bassins d'Ambert et de Thiers**. Ce constat local fait bien entendu écho aux récentes enquêtes sur la stratégie financière et fiscale des sociétés concessionnaires. Après la Cour des Comptes en 2008, des publications récentes viennent conforter le sentiment des usagers d'être les victimes d'un « véritable racket » au service des actionnaires.

C'est sur ce constat qu'un « collectif autoroute » a été constitué en 2011. Il demande la gratuité de cette section pour les habitants, avec **un gel transitoire des tarifs pour l'année 2013**. L'action initiée l'an dernier autour de ces deux revendications a recueilli plus de deux milles signataires d'habitants des deux bassins concernés. Avec les nouvelles hausses de tarifs annoncées dans la presse, le collectif a récemment relancé la direction régionale du groupe ASF pour **un échange sur ce dossier**, avant d'envisager de nouvelles actions.

Comme je l'ai fait en 2011, **j'appuie complètement cette démarche, et souhaite pouvoir vous rencontrer**, accompagné, si vous le souhaitez, de représentants du collectif, afin d'engager un échange constructif pour répondre aux attentes légitimes qu'expriment **habitants et acteurs économiques**. Dans l'attente, et au regard de l'urgence, je fais appel à votre compréhension pour **épargner les usagers de cette portion d'autoroute de l'augmentation annoncée pour 2013**.

Certain de l'attention que vous porterez à cette demande, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE